

# Partenariat mondial pour l'éducation – Conférence de reconstitution

Bruxelles, Belgique – 25 juin 2014

## Résumé de l'intervention à la conférence de reconstitution – Sierra Leone

(Dr Minkailu Bah, Ministre de l'Éducation, des Sciences et des Technologies, Sierra Leone)

La Sierra Leone soutient la reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation. Au cours des 5 prochaines années, elle augmentera chaque année son allocation budgétaire destinée à l'éducation. Les dépenses en matière d'éducation dépassent aujourd'hui 25 % des dépenses **courantes** publiques totales intérieures (**c'est-à-dire à l'exclusion de l'investissement**), l'enseignement primaire comptant pour environ 49 % de ces dépenses. **Le pourcentage des dépenses publiques, y compris l'investissement, affectées à l'éducation en 2014 est de 13,8 %. Cette part devrait passer à 14,5 % en 2015.**

En 2014, environ 0,5 % (**c'est-à-dire 800 000 000 Le (185 400 \$US)**) des dépenses courantes pour le cycle primaire sont consacrés aux enfants handicapés – essentiellement pour du matériel pédagogique et d'apprentissage, ainsi que pour des appareils d'aide à la mobilité. **Ceci est complété par le soutien des partenaires qui collaborent avec le Gouvernement de la Sierra Leone. Par exemple, plus de 200 000 \$US provenant d'un Fonds fiduciaire à bailleurs multiples (MDTF) seront dépensés cette année pour le développement d'une politique globale d'éducation des enfants handicapés et le pilotage d'un modèle permettant d'augmenter l'accès à l'éducation et à l'apprentissage pour ces enfants.**

Environ 5,2 % du budget consacré à l'enseignement secondaire est alloué à un programme d'éducation des filles. **Simultanément, une augmentation de 150 % du budget pour un « bureau consacré aux questions de genre » au Ministère de l'Éducation, des Sciences et des Technologies a été consentie entre les exercices fiscaux 2013 et 2014. L'attention portée à l'éducation des filles a eu de réels effets sur le taux d'inscription de celles-ci à tous les niveaux. Par exemple, entre 2004-05 et 2011-12, le nombre d'inscriptions de filles dans les écoles a augmenté, passant de 582 466 à 624 025, tandis que le TBS basé sur l'indice de parité entre les sexes (IPS) est à présent de plus de 0,98, c'est-à-dire que la parité au niveau du cycle primaire est atteinte, si l'on tient compte des erreurs de mesure.**

Les inégalités d'accès et de qualité existantes sont traitées de façon planifiée et systématique comme l'indiquent le Nouveau Plan sectoriel de l'éducation couvrant la période 2014 - 2018 et le troisième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté – Un programme pour la prospérité – 2013 - 2018.

Le Ministère de l'Éducation, des Sciences et des Technologies a créé un SIGE, actuellement en cours de renforcement, avec le soutien des partenaires. Des recensements scolaires annuels sont menés. Grâce aux données ainsi collectées et au soutien de l'UNESCO et de nos partenaires de développement, le Ministère a produit et distribué le tout premier Rapport de recensement scolaire de la Sierra Leone.

En collaboration avec nos partenaires de développement, un système d'évaluation global des apprentissages est en cours de création. Plus de 500 000 \$US seront alloués au développement de ce système au cours des 3 prochaines années.

Des plans sont en cours d'élaboration pour un site Web consacré à l'éducation sur lequel les données du secteur, y compris sa dotation budgétaire, seront à la disposition du public.

Outre les éléments ci-dessus, la Sierra Leone :

- i. Continuera de fournir des bourses aux filles qui passent et réussissent l'examen national de 9<sup>e</sup> année
- ii. Développera et mettra en œuvre une politique globale sur l'éducation des enfants handicapés
- iii. Élargira la collecte annuelle de données sur l'éducation pour y inclure l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'éducation non formelle et l'enseignement supérieur
- iv. Augmentera et améliorera la mise à disposition des données sur l'éducation au niveau des conseils décentralisés / locaux
- v. Utilisera davantage les TIC dans les établissements scolaires et lancera un Intranet pédagogique pour les écoles
- vi. Continuera de travailler à l'augmentation des heures de contact enseignant / élève
- vii. Procèdera à des évaluations nationales de lecture et de mathématiques dans les premières années de scolarisation au sein d'un ensemble global d'évaluation des apprentissages
- viii. Renforcera davantage l'enseignement et l'apprentissage
- ix. Consacrera des ressources supplémentaires au développement des capacités et des systèmes
- x. Prêtera une plus grande attention aux études susceptibles d'informer les politiques